

**COMMUNE DE
FAUMONT**

Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton d'Orchies
☎ 03.20.61.91.91

2019-10-3

Arrêté du Maire

Objet : mise en place d'un échafaudage

Nous, **Henri COQUELLE**, Maire de la Commune de FAUMONT,

VU la demande formulée par l'entreprise CIBEC de Flines lez Râches (59) représentée par M. MENAR Stéphane ; qui sollicite l'autorisation de faire poser un échafaudage de 32 mètres de longueur, 3 mètres de hauteur et 1 mètre de profondeur sur le domaine public, parking du foyer de la jeunesse route nationale à FAUMONT (59) ; afin d'y réaliser des travaux de réfection de la couverture du restaurant scolaire à partir du 17/10/2019 à 17 H 00 jusqu'au 18/11/2019 inclus.

Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions utiles afin d'éviter tout accident.

ARRETONS :

Article 1 – L'entreprise CIBEC de Flines lez Râches (59) est autorisée à faire procéder à l'installation d'un échafaudage sur le parking du foyer de la jeunesse route nationale à FAUMONT (59) ; dont les caractéristiques sont conformes à la réglementation, à partir du 17/10/2019 à 17 H 00 jusqu'au 18/11/2019 inclus.

Article 2 – L'installation sera réalisée de façon à préserver le passage des usagers de la dépendance domaniale occupée, et ne pourra empiéter sur le domaine public sur une distance de plus de 0.80 mètre à partir de l'immeuble.

Un passage pour piétons de 0.80 m de largeur sera à respecter au droit de l'échafaudage. En cas d'impossibilité (largeur restante inférieure à 0.80 m), le passage des piétons devra être assuré au maximum tant côté route que côté chantier.

Le pétitionnaire prendra toutes les garanties pour éviter les chutes de matériaux sur le domaine public.

La signalisation de l'échafaudage devra être balisée de jour comme de nuit (éclairage éventuel). Une signalisation adaptée temporaire devra être posée et vérifiée matin et soir.

Article 3 - Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :

- M. MENAR Stéphane, entreprise CIBEC à Flines Lez Râches (59)
- M. DE RIEVIÈRE Laurent, responsable des services techniques de la commune de Faumont (59).
- M. le Commandant la brigade de gendarmerie d'Orchies (59).

FAIT à FAUMONT, le 10 octobre 2019

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Maire
Henri COQUELLE

